

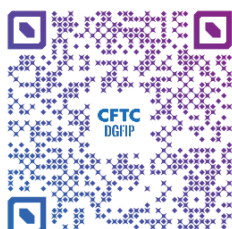
BARÈME DES COTISATIONS

2024

Les cotisations annuelles présentées sont les cotisations minimales requises par grade et par échelon. Le versement de sommes supérieures entrent dans le champ des cotisations de soutien. Le coût mensuel sur 12 mois est présenté à titre indicatif et ne saurait présenter un caractère contractuel. Les montants prélevés sont toujours des chiffres entiers.

Les cotisations versées avant le 31/12 de l'année ouvrent droit à un crédit d'impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 1% des revenus, ou peuvent être incluses aux frais réels.

		Cotisation annuelle	Coût pour un prélèvement sur 12 mois
CATÉGORIE C	C1 : Agent technique ou agent d'administration	107 €	8,91 €
	C2 : Agent technique ou agent d'administration principal de 2 ^{ème} classe	122 €	10,17 €
	C3 : Agent technique ou agent d'administration principal de 1 ^{ère} classe	138 €	11,52 €
CATÉGORIE B	B1 : Contrôleur 2 ^{ème} classe ou technicien géomètre	149 €	12,42 €
	B2 : Contrôleur 1 ^{ère} classe ou géomètre	153 €	12,78 €
	B3 : Contrôleur ou géomètre principal	174 €	14,49 €
CATÉGORIE A	Inspecteurs / inspecteurs spécialisés	187 €	15,57 €
	Idiv CN / IP	288 €	24,03 €
	Idiv HC / AFIPA	328 €	27,36 €
	AFIP / GRAF / CSC	417 €	34,74 €
RETRAITÉS	Catégorie C	70 €	5,85 €
	Catégorie B	93 €	7,74 €
	Catégorie A	120 €	9,99 €
	Catégorie A+	147 €	12,24 €



Syndicat national CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet – Télédéc 322
6 Rue Louise WEISS
75703 PARIS Cedex 13

Contact : syndicat-national@cftc-dgfip.fr
Site internet : <https://www.cftc-dgfip.fr>